



Commune de
Gibloux

Séances du Conseil général des 4 et 5 décembre 2017

Message du Bureau du Conseil Général

Proposition de Mme Sophie Tritten, pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz, concernant le crédit d'étude pour la faisabilité de l'agrandissement des écoles de Farvagny, Rossens et d'Estavayer-le-Gibloux (12 octobre 2017)

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la séance du Conseil général du 12 octobre 2017, le cercle de Vuisternens-en-Ogoz a demandé que le crédit prévu en 2018 permette des études qui ne se limitent pas aux considérations techniques mais prennent en compte, dans un même temps, tous les aspects nécessaires à une comparaison réfléchie de deux variantes, l'une à trois et l'autre à quatre établissements.

Vous trouverez en annexe le texte de la proposition.

Le Bureau du Conseil général préavise cette proposition de recevable.

Nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La secrétaire


Nadia Galley



La présidente


Christine Capper

Proposition du groupe de Vuisternens-en-Ogoz concernant le crédit d'étude pour la faisabilité de l'agrandissement des écoles de Farvagny, Rossens et d'Estavayer-le-Gibloux

Lors de la présentation de la politique scolaire du 7 juin 2017, les autorités communales ont indiqué qu'un **crédit d'étude** pour la faisabilité de l'agrandissement des écoles de Farvagny, Rossens et d'Estavayer-le-Gibloux devra être voté par le Conseil général et conduit en 2018.

Le Conseil communal nous a confirmé que ce crédit d'étude était **limité à la faisabilité technique** de ces agrandissements.

Les réflexions menées par le groupe nous amènent à demander qu'une **étude plus large soit menée dans le même temps, englobant**, entre autres les **coûts de transport**, l'évolution de la **démographie**, l'**aménagement du territoire** et les **incidences au plan environnemental et structurel**.

Voici quelques arguments :

La mise en œuvre de la **politique scolaire voulue par le Conseil communal**, soit trois établissements du type « écoles de quartier », aura pour **conséquence** que plus d'**une centaine d'enfants de Vuisternens-en-Ogoz** devront être **déplacés**. Ces déplacements ont un **coût, assumé exclusivement par le portemonnaie communal**. Le groupe de Vuisternens-en-Ogoz demande que les **frais de déplacement** soient **inclus dans l'étude de faisabilité** parce qu'ils constituent une charge à laquelle la commune devra faire face année après année, dès lors qu'il n'y aura plus d'école à Vuisternens. La dépense sera alors devenue incontournable et la réduire représentera un défi complexe à relever.

Ces **déplacements** ne seront de loin pas sans **incidence au plan environnemental et structurel** : l'accès à l'école passe par une route étroite à l'embouchure du rond-point du village de Farvagny, lequel est situé sur un axe routier particulièrement fréquenté. La concentration de l'école, de l'accueil extrascolaire et des halles de sport sur un même site entraînera des nuisances certaines plusieurs fois par jour, cinq jours sur sept. N'oublions pas l'impact sur la population environnante de l'école.

L'**aménagement du territoire** est **indissociable de la question scolaire** puisque le nombre d'enfants scolarisés dépend de logements adéquats disponibles et de facto, de la construction de tels logements. Plusieurs **terrains constructibles** sont **disponibles au centre de Vuisternens-en-Ogoz**, aussi bien qu'à Farvagny et à Rossens.

Les échanges que notre groupe a pu avoir avec des enseignants de Gibloux montrent que **la qualité de l'enseignement, la collaboration fructueuse entre enseignants et**

la gestion aisée des activités qui gravitent autour d'une école ne dépendent pas de la grandeur de celle-ci. Des exemples de collaborations interclasse mises sur pied avec peu de moyens et dans un temps record regorgent à l'école de Vuisternens-en-Ogoz. Et au Glèbe, la clôture de l'année scolaire est marquée par une manifestation appréciée des **enfants** et des **parents** lesquels **peuvent tous se retrouver dans l'enceinte de l'école.**

Il n'est pas illusoire que Gibloux puisse compter dès 2026 un quatrième établissement, sis à Vuisternens-en-Ogoz. Il nous semble **judicieux d'inclure dans le crédit l'étude de la construction d'une nouvelle école** (et non pas la réfection de l'actuel bâtiment et son agrandissement décrits dans l'étude de faisabilité demandée par nos administrateurs) et d'une halle de gym à Vuisternens. Un **mandat** avait été **donné au Conseil communal le 6 décembre 2016 pour acquérir du terrain dans le village.**

Par cette proposition, le groupe du cercle électoral de Vuisternens-en-Ogoz demande que le crédit prévu en 2018 permette des études qui ne se limitent pas aux considérations techniques mais prennent en compte, dans un même temps, tous les aspects nécessaires à une comparaison réfléchie de deux variantes, l'une à trois et l'autre à quatre établissements.